


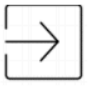







## Les dispositifs d'accompagnement social du Conseil départemental

### Le dispositif Accueil Information Orientation (AIO)

	<b>Objectifs</b>	<p>La mission d'Accueil, Information et Orientation (AIO) Habitat Jeunes vise à <b>informer le public jeune</b>, en fonction de leur situation, sur l'accès au logement, les dispositifs d'hébergement temporaire, les différentes aides et les services et dispositifs sociaux mobilisables.</p> <p>Elle permet également de les accompagner dans la constitution des dossiers de demande de logement ou de demande d'aide.</p>
	<b>Publics</b>	<b>Jeunes de moins de 30 ans</b>
	<b>Fonctionnement et organisation</b>	<p>La mission AIO s'organise autour de plusieurs modalités d'actions visant à préparer les jeunes à l'exercice de la location, à augmenter leurs chances d'obtenir un logement ou de s'y maintenir et à les informer sur les différentes aides mobilisables (Fonds de Solidarité Logement, Garanties locatives, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations sur le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ),</li> <li>- Ateliers collectifs et permanences au sein de Missions locales (Muret, Colomiers, Blagnac, Aucamville, Labège, Portet-sur-Garonne et de Carbone),</li> <li>- Permanences au sein de collectivités (Muretain Agglo),</li> <li>- Interventions en lien avec structures de résidences Habitat jeunes, etc.</li> </ul>
	<b>Modalités de saisine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation des jeunes vers le dispositif AIO en majorité par les Missions locales et les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)</li> </ul>
	<b>Financements</b>	Financé par le Conseil départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis 2005 ainsi que par Toulouse Métropole, depuis 2017, suite au transfert du FSL à Toulouse Métropole sur le territoire métropolitain.
	<b>Territoires d'intervention</b>	Sur le territoire où s'exerce la compétence du CD 31, en matière de FSL (hors Toulouse Métropole). Le dispositif AIO est également présent sur le territoire métropolitain, géré par Toulouse Métropole.
	<b>Opérateurs associatifs</b>	<b>CCLAJ 31</b> Maison des Lois - 2 Impasse Michel Labrousse 31100 Toulouse Tel. 05 61 23 60 19 - Mail. contact-cllaj31@ajh.fr

Références législatives : La loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée, visant à la mise en œuvre du Droit au logement et circulaire n°90-89 du 7.12.1990, intervenant en application de la loi du 30/05/1990 (dite Loi Besson).